

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
24 Juillet 2020**

**OBJET : Dotations d'investissement des collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 24 Juillet 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'attribuer aux collèges privés sous contrat d'association avec l'État des subventions d'investissement pour la réalisation de travaux ou l'acquisition d'équipements pour un montant total de 2 250 624 € selon le tableau annexé au rapport ;
- d'approuver le modèle type de convention proposé en annexe,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer, pour chacun des établissements, la convention selon le modèle type.

Cette dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

À l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice des assemblées**